

Le renseignement est une connaissance fragile...

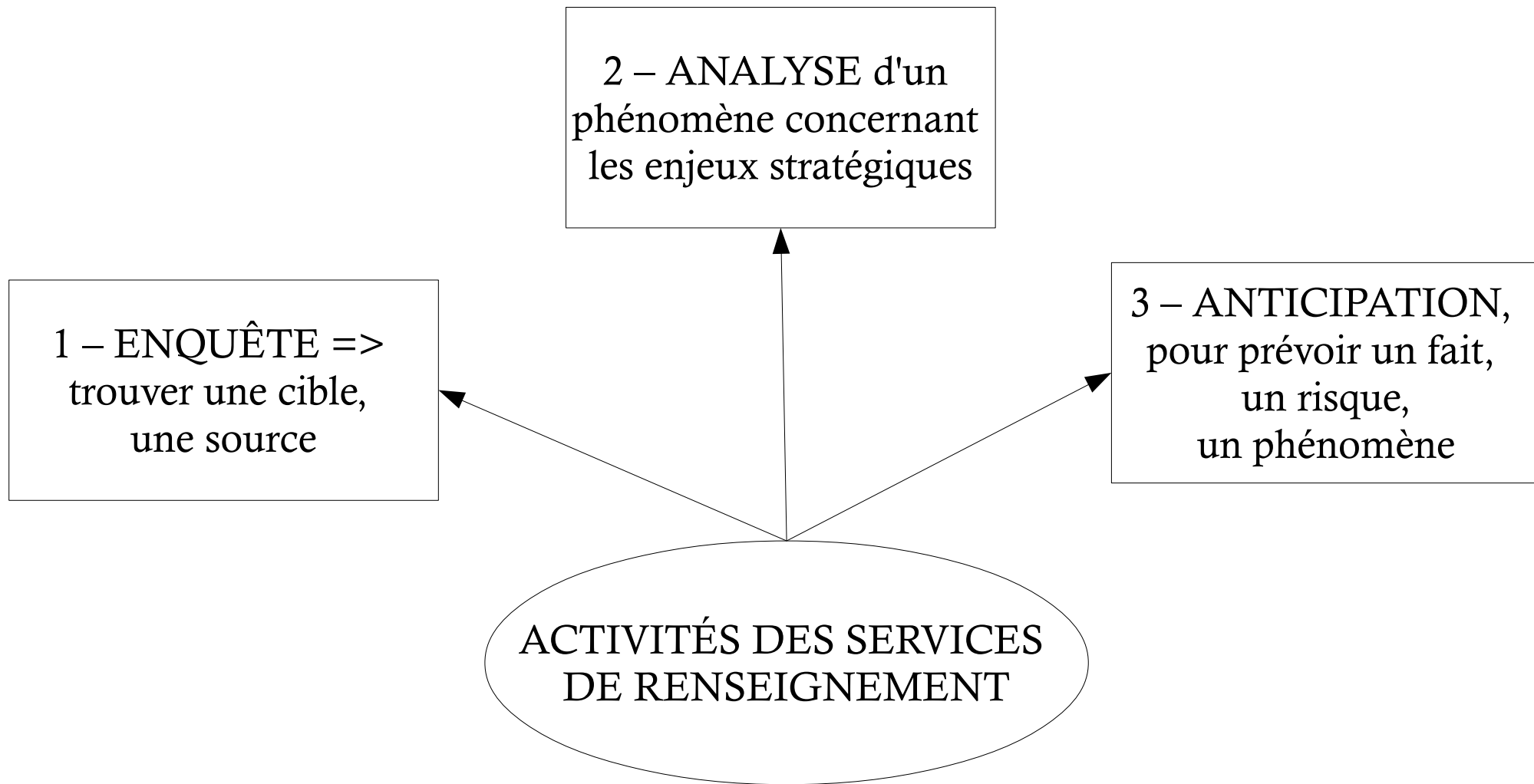
S-Y LAURENT, *Le renseignement*, qsj 4281, PUF, 2024

« La profonde singularité du renseignement ne tient pas à sa dimension institutionnelle.

Elle réside en fait dans la combinaison, au sein de la forme bureaucratique habituelle dans l'État, d'un secret structurant et de connaissance extérieure sur le monde social.

Toutes les autres administrations de l'État classique sont publiques et s'appuient sur des savoirs pratiques liés à leurs propres activités.

La connaissance,
appelée plus souvent « renseignement »,
n'est pas innée,
elle est le résultat d'une transformation interne
de l'information acquise à l'extérieur. »



« Enquête, analyse et anticipation sont des SAVOIRS PRATIQUES d'Etat.(...) Pour désigner ces savoirs pratiques l'expression « sciences de gouvernement » qui caractérise la rencontre de savoirs académiques et de pratiques bureaucratiques est particulièrement appropriée. »

LE CYCLE DU RENSEIGNEMENT

... en théorie !

1 – besoin
par l'utilisateur
du renseignement

2 – recherche
du renseignement
(moyens humains et techniques)
=> datafication depuis 1990ies

Informations
ouvertes

(moyens humains et techniques)
=> datafication depuis 1990ies

Informations
fermées

3 – Transformation
de l'information :
=> déchiffrement
=> certification

4 – analyse- traitement
= transformation
de l'information
en renseignement

*Interprétation, utilisation de
savoirs fondamentaux
(sciences humaines et sociales)
+ méthodes analytiques*

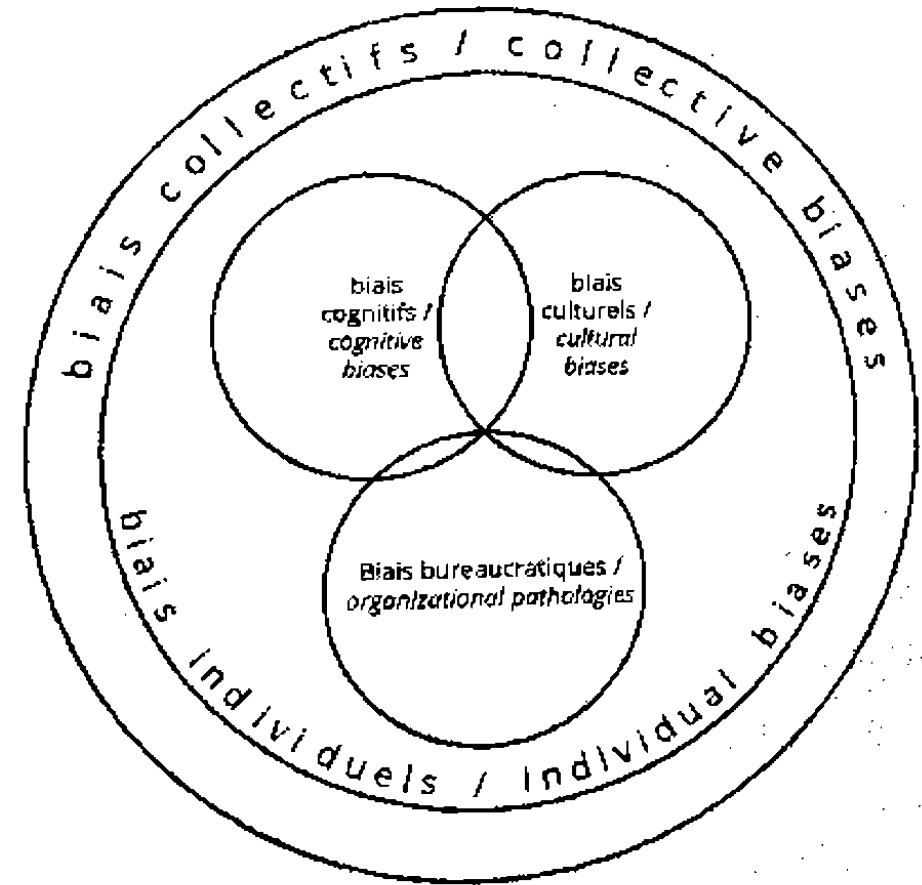
LES OBSTACLES AU RENSEIGNEMENT

À l'information se mêle
la désinformation

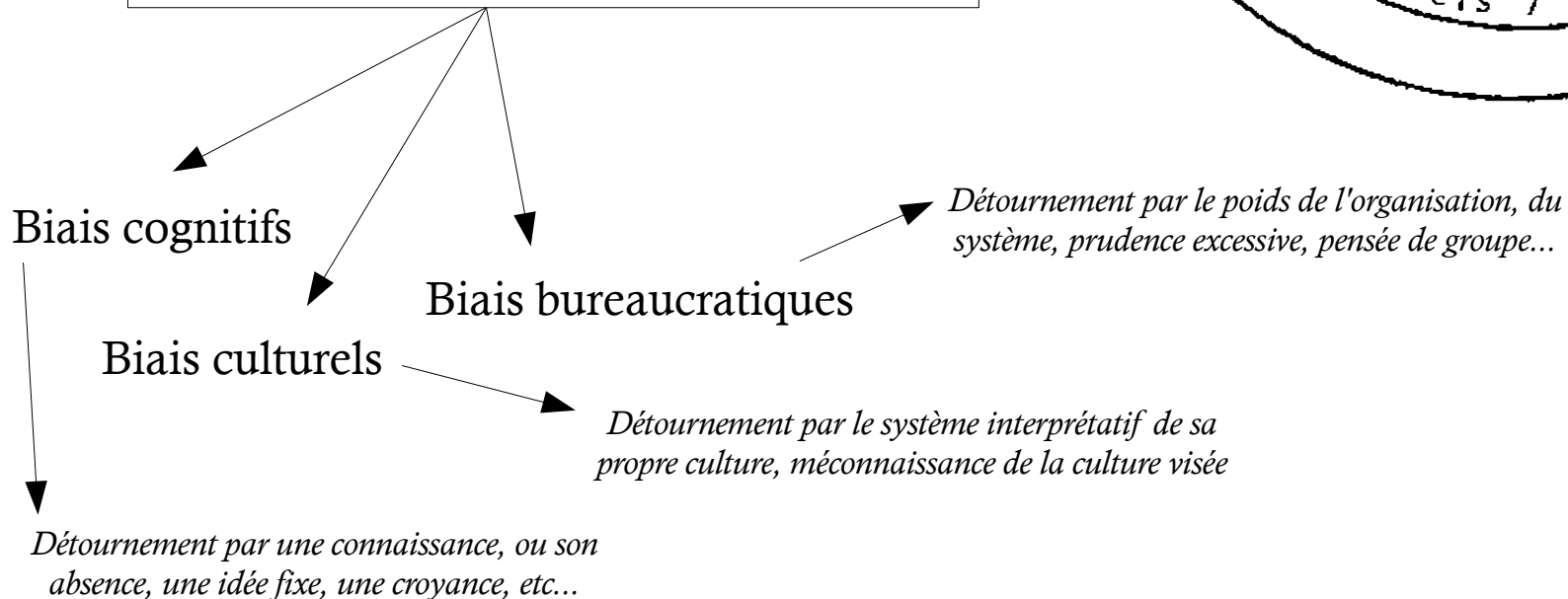
BIAIS de la connaissance :
Toute forme d'infléchissement
du raisonnement naturel
qui lui fait prendre un cours oblique

Historiquement, les
renseignements sont
le plus souvent
conformes mais les
décisions ne sont pas
toujours adaptées

Fig. 1. - Les biais de connaissance



BIAIS de la connaissance :
Toute forme d'infléchissement
du raisonnement naturel
qui lui fait prendre un cours oblique



L'EXPLOITATION DU RENSEIGNEMENT

Pull-system $\Leftrightarrow$ l'agence fournit un renseignement brut aux services du gvt qui se charge de l'exploiter (ex = GB)

Push-system $\Leftrightarrow$ l'agence fournit au gvt un renseignement analysé $\Rightarrow$ le décideur n'a plus qu'à prendre une des options proposées. (ex = F ou USA)*

« Une fois que le renseignement est parvenu à la structure de décision politique, il n'est plus seulement une connaissance, mais il entre dans des jeux de pouvoir liés à l'entourage du décideur... »

« Le décideur souhaite pouvoir décider et attend donc des analyses synthétiques présentant des choix clairs et simples alors que l'analyste a plutôt tendance à présenter la complexité de la situation, reflet de ses connaissances, au risque de gêner indirectement la prise de décision par la mise en valeur de sa complexité... »

ECHECS DU RENSEIGNEMENT ?

=> échecs de la décision quand le décideur se coupe des services de renseignement

- Nixon 1970ies v/v Chine n'informe pas les services du rapprochement...
- Sadate n'informe personne de l'expulsion des conseillers soviétiques 1972, ni de sa visite en Israël en 1977.

=>surprises ?

- Pearl Harbour 1941
- attaque Kippour 1973
- invasion Crimée 2014
- Gaza 2023
- révolution iranienne 1979
- effondrement régimes communistes 1989-1991
- printemps arabes 2011

... finalement ce sont les notions d'ECHECS ou de SURPRISES qu'il faut interroger...
Le renseignement est une connaissance fragile

RK BETTS => le renseignement est un travail sur l'incertitude

« *Le rôle du renseignement est d'extraire la certitude de l'incertitude et de faciliter la prise de décisions cohérentes dans un environnement incohérent* » RK Betts, article de 1978 « Analyse, Guerre et décision. Pourquoi les erreurs du renseignement sont inévitables »

ECHECS DU RENSEIGNEMENT ?

=> le questionnement principal du décideur est l'INTENTION de tel ou tel acteur...

« Ce domaine n'est pas celui de la science et pas véritablement celui d'une connaissance (... mais c'est...) un environnement non visible mêlant des déterminants psychologiques, émotionnels et rationnels. L'incertitude y est maximale. Cela doit amener à relativiser la capacité de connaissance des agences de renseignement. Or les décideurs postulent souvent, faisant preuve d'un biais répandu (=la pensée désidérative) l'omniscience de leurs services. Ce postulat est dangereux, renforcé aujourd'hui par le solutionnisme face aux nouvelles capacités technologiques, c-a-d la croyance qu'à chaque difficulté il existe une solution technologique capable de la résoudre. »

CADRES ET LIMITES

« Aujourd'hui il n'existe plus de démocratie libérale dans laquelle les services de renseignement ne soient pas soumis aux effets des lois. Celles ci s'appliquent des objets (...) de 4 types : statuts juridique des services, contrôle des activités, accès aux moyens techniques, budget. » => « État secret légal » (S-Y Laurent, 2024)

« Cet État secret légal a fait naître progressivement un « droit du renseignement » fondé de plus en plus sur la loi et de moins en moins sur le règlement »

TABLEAU : Les grands principes du droit du renseignement

Principe	Sens général	Effets
Principe de légalité	Centralité de la loi dans la hiérarchie des normes	Les pratiques de renseignement doivent relever du régime juridique de la loi plutôt que du règlement
Principe de proportionnalité (minimisation)	Correspondance entre le moyen employé et la fin recherchée	Limitation / retenue dans l'exercice de la coercition ou de l'intrusion
Principe d'individualisation	Finalité d'un acte reposant sur l'individu	La recherche de renseignement doit concerner un individu ou une personne en partie identifiable

CADRES ET LIMITES

« Il est manifeste que les grands principes des régimes politiques et des sociétés dans les démocraties libérales sont en partie remis en cause par certains aspects du renseignement. Les idéologies libérales au XVIIIe siècle et néolibérales à la fin du XXe siècle ont solidement installé les principes fondamentaux de la publicité et de la transparence.

Face à cela, si le secret privé est légitime et protégé, le secret des structures et activités publiques est, quant à lui, suspecté et critiqué, tendant à être limité.

De même, les démocraties libérales sont des États de droit où la conformité au droit est une règle absolue qui les singularise fortement par rapport aux régimes non démocratiques.

Enfin, le respect des libertés publiques est considéré comme fondateur et fondamental. (...)

Au nom des valeurs libérales, les régimes politiques ont instauré à leur fondation le mécanisme du contrôle de l'administration par le Parlement. Nous observons que l'État classique a complété la légalisation du renseignement par l'extension du contrôle aux agences de renseignement. »

LIEN POLITIQUE-RENSEIGNEMENT

- comme entités administratives, les services de renseignement ont des rivalités et peuvent être amenées à avoir des intérêts à défendre...
- les nominations sont éminemment politiques
- « sécuritisation » = transformation d'enjeux publics d'amplitude faible en enjeux considérés comme primordiaux sous l'effet du lien qui est créé avec des enjeux de sécurité majeurs en mobilisant diverses ressources et notamment des émotions... [*les vagues terroristes des années 1960-1970 en Europe n'ont pas provoqué les mêmes réactions que le terrorisme d'origine islamiste depuis 2001*]
- le lien entre renseignement et politique est évident dans le cas des régimes totalitaires...
 - « Dans les régimes totalitaires où un projet idéologique monolithique structure la vie sociale et politique, la finalité des services est tout à fait spécifique (...) des services spécifiques sont chargés d'assurer le contrôle social ainsi que la surveillance des opinions. (SD Sicherheitsdienst, 1931 NSDAP / OVRA opera volontaria repressione antifascita, 1927) .. ce sont plutôt des services de sécurité »
- depuis la fin de la guerre froide, le champ du renseignement n'a cessé de croître et les activités de renseignement se sont étendues à de nouveaux domaines... + nouveaux acteurs...